

Paris, le 25 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ça suffit !

Certains syndicats cheminots à la SNCF ont annoncé leur volonté de poursuivre la grève durant l'été : **ce n'est pas acceptable !**

La loi de réforme ferroviaire a été définitivement votée selon un processus démocratique et en concertation avec tous les acteurs du système. Des annonces encourageantes ont été faites récemment pour le transport combiné. **Il est temps aujourd'hui d'arrêter une grève qui n'a plus de raison d'être**, d'aller de l'avant et d'engager concrètement cette grande réforme.

De la même manière que nous respectons la grève comme un droit constitutionnel, **nous demandons que la liberté de circulation des marchandises soit pleinement respectée**. Nos entreprises ne souhaitent finalement qu'une seule chose : simplement pouvoir faire leur travail.

Par ailleurs, cette « grève perlée » de 3 mois **représente pour l'ensemble de la filière du transport combiné :**

- Plus de **15 millions d'euros** de pertes financières ;
- **1150 trains supprimés** sur les 2700 prévus (soit 42%) entre début avril et fin mai ;
- L'équivalent de **46.000 camions renvoyés sur la route** ;
- **50.000 tonnes de CO2 supplémentaires** rejetés dans l'atmosphère ;
- **Des retards entre 12h et 5 jours (!)** pour 10% des trains qui ont circulés.

Le Transport Combiné Rail-Route porte aujourd'hui le développement du fret ferroviaire en France. Ce développement est **pénalisé, stoppé dans sa progression, et met à mal financièrement l'ensemble de ses acteurs**.

C'est pourquoi le GNTC demande, dès à présent, que soit étudiés **des processus d'indemnisations pour les opérateurs de transport combiné ET les transporteurs impactés** de la part de la SNCF et de l'Etat. Il y a urgence !

Dominique DENORMANDIE, Président du GNTC

A propos du Groupement National des Transports Combinés

Le GNTC est une organisation professionnelle créée en 1945, qui accueille la quasi-totalité des entreprises, qu'il s'agisse :
☞ de transporteurs routiers de toutes tailles et de toutes spécialités, pratiquant le Transport Combiné ;
☞ d'opérateurs - ferroviaires et fluviaux - de transport combiné exploitant cette technique ;
☞ d'acteurs de la filière du transport combiné (aménagement et construction de terminaux, constructeurs de caisses mobiles.....).

Contact : Aurélien Barbé, Délégué Général - Tél : 06.81.84.26.21 - Courriel : aurelien.barbe@gntc.fr

